

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 36 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.
11 — 25 — — Omnibus.
5 — 31 — — soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — — Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

Le Moniteur prussien contient un nouvel article qui est destiné, croyons-nous, à produire une certaine impression en Europe. La feuille officielle de Berlin attribue aux sympathies qui se sont manifestées pour la Pologne, en Angleterre, en France et en Italie, l'impulsion nouvelle que paraît avoir reçue l'insurrection polonaise. Elle assure que le mouvement était préparé de longue date, non-seulement dans le royaume de Pologne, mais encore dans le grand-duché de Posen, où les propriétaires polonais avaient soin, depuis quelque temps, de ne s'entourer dans leurs domaines que de gens appartenant à leur nationalité, afin de mieux couvrir leur menées secrètes. C'est ainsi qu'elle explique comment le comte Ponanski a pu former une bande d'environ 500 hommes et traverser la frontière sans que les autorités prussiennes aient été averties assez tôt pour mettre obstacle à ce projet.

Cet article du Moniteur prussien est une apologie indirecte de la convention du 8 février, car la conclusion sous-entendue qui s'en dégage est celle-ci : « Vous voyez bien que nous avons raison de prendre nos mesures et de nous concerter pour la répression, puisque le concert existait dans l'attaque. »

Mais à qui fera-t-on croire que la Prusse, avec les 70.000 hommes qu'elle possède dans les provinces limitrophes de la Pologne, provinces où les Allemands, d'ailleurs, sont deux

ou trois fois plus nombreux que les Polonais, ait pu concevoir des craintes sérieuses pour la sûreté de ses possessions ?

Le conflit diplomatique soulevé par la convention du 8 février est écarté ; mais cet acte pourrait bien valoir à la Prusse un conflit fédéral en Allemagne. L'une des conséquences de la convention, si elle avait été appliquée, aurait été d'ouvrir, éventuellement, aux troupes russes le territoire de la Silésie, province qui fait partie de la Confédération germanique.

Or, on conteste à la Prusse le droit d'engager le territoire fédéral et de l'exposer aux conséquences de la guerre, sans une décision de la Diète. Deux gouvernements de l'Allemagne méridionale, dont la politique est plus particulièrement liée à celle de l'Autriche, se sont émus de cette éventualité et auraient l'intention, d'après une correspondance de Francfort, de saisir la Diète de la question.

L'Opinion nationale emprunte à l'Esprit public une nouvelle absolument controuvée. D'après cette nouvelle, « au moment même où les journaux anglais excitaient la France à prendre le Rhin, l'Angleterre faisait des ouvertures à M. de Rechberg pour concerter les mesures à prendre dans une pareille éventualité. »

Le même journal annonce que c'est M. de Bismark qui aurait donné l'éveil au prince Gortschakoff, afin d'en aviser le cabinet des Tuileries.

Et là-dessus l'Opinion nationale lance contre l'Angleterre un anathème des plus énergiques; elle va jusqu'à regretter que nos forces mili-

taires et maritimes soient engagées au Mexique, et elle fait cette déclaration solennelle : « L'effacement ou la duplicité de l'Angleterre dans les affaires de Pologne, nous impose un surcroît d'obligations envers l'Europe et envers nous-mêmes. »

L'attitude de l'Angleterre, dans l'affaire de Pologne, est loin, sans doute, d'avoir la netteté que l'on devait attendre des principes de sa politique. Mais, enfin, il ne faut pas la faire plus noire qu'elle ne l'est, et lui prêter des trahisons quand elle n'a, sans doute, que des finesses.

Nous sommes en mesure de déclarer que la nouvelle empruntée par l'Opinion nationale à l'Esprit public n'a pas le moindre fondement. (La France.)

L'Europe assure dit une dépêche de Francfort, du 8 mars, que l'Angleterre, l'Autriche et la France sont d'accord pour envoyer à la Russie, non pas une note collective, mais des notes séparées, dans le sens de la note française en faveur de la Pologne. Les puissances demandent que la Pologne soit pacifiée au moyen de l'application des traités. — Havas.

L'aide-de-camp général prince Dolgorouki est attendu à Paris, arrivant directement de Pétersbourg.

On suppose que le prince Dolgorouki apporte la réponse de l'empereur Alexandre aux communications du gouvernement de l'Empereur Napoléon au sujet de la Pologne. (La France.)

Les dépêches ont annoncé un fait important, que le Moniteur confirme en ces termes :

« A la suite d'un combat livré à Slupia, 2,000 insurgés se sont réfugiés sur le territoire prussien. Les Russes qui les poursuivaient se seraient arrêtés à la frontière. »

Si la convention du 8 février n'avait pas été annulée, il est évident que les Russes ne se seraient pas arrêtés à la frontière prussienne. Leur conduite, dans cette occasion, confirme un point qui s'était déjà dégagé des derniers incidents de la question polonaise, à savoir que la Russie et la Prusse se sont mises d'accord pour renoncer à la convention qui leur donnait le droit réciproque de poursuivre au-delà de leur frontière les insurgés polonais. (Idem.)

On lit dans la Gazette de la Croix :

Le bruit court à Varsovie que le grand-duc Constantin doit partir ; on ajoute qu'il sera remplacé provisoirement dans la lieutenance du royaume de Pologne par le général Berg, et, d'une façon définitive, par le prince Alexandre de Hesse.

Le journal révolutionnaire le Ruch publie un manifeste qui engage les habitants de la Gallicie et du grand-duché de Posen à ne pas se laisser entraîner à l'insurrection, la Russie étant le seul ennemi mortel de la Pologne. — Havas.

Une dépêche de Berne signale le passage dans cette ville de Menotti Garibaldi se rendant en Pologne, où il porte, sans doute, la proclamation de son père. Ce fait, rapproché des conseils adressés par Kossuth aux Polonais, prouve que la révolution cherche à exploiter à son profit l'insurrection actuelle. (La France.)

FEUILLETON.

LE NAUFRAGE DE LA MÉDUSE.

(Suite.)

Avant de répondre, l'Espagnol embrassa d'un expressif regard la famille d'Esparville tout entière, et s'adressant bien plutôt à Marie qu'au lieutenant Espiau :

— C'est possible, dit-il, monsieur, mais c'est peut-être le salut de tous !

— Allez donc !...

Le marquis de Torellas mit un mouchoir blanc au bout de son épée et avança.

Le Maure qui semblait commander aux autres en fit autant de son côté.

Les pourparlers durèrent quelques minutes.

Il n'y avait personne, parmi les naufragés, qui ne s'attendît à quelque trahison de la part des indigènes.

Le parlementaire, cependant, revint bientôt sain et sauf.

— Ces hommes n'ont point de mauvaises intentions envers nous, dit-il, ils s'offrent mêmes à nous

servir de guides jusqu'au Sénégal.

— Mais qui nous répondra de leur sincérité ?

— Leur propre intérêt.

— Comment ?

— Je leur ai promis une somme dix fois plus forte que celle qu'ils pourraient retirer non-seulement de nos dépouilles, mais encore de nos personnes, en allant nous vendre au Maroc. Or, comme toutes les nature africaines ont l'instinct du calcul, nous n'avons rien à craindre.

— Mais cette somme ?

— Ne vous inquiétez pas de cela. Je l'ai promise en mon nom, c'est moi qui la paierai.

Et en même temps il regardait Marie, comme pour lui dire à elle seule :

— Vous le voyez, cette fois encore, c'est à moi que vous devez d'échapper au péril.

Il se rencontra cependant parmi les naufragés quelques âmes craintives qui discutèrent leur confiance avant de la donner.

Vainement on leur répondait que les guides seraient moins nombreux que la caravane.

Ils peuvent nous conduire dans une embuscade, et nous serons accablés tout-à-coup par le nombre.

— Mais que faire ?...

Ce dernier argument était sans réplique ; on accepta.

Durant les quelques minutes qui furent employées aux préparatifs de départ, les trois demoiselles d'Esparville contemplèrent avec un certain effroi les naturels africains.

C'étaient, pour la plupart, des hommes grands, bien taillés, et d'une attitude fière. Quelques-uns même avaient des poses sculpturales dans les grands plis de leurs burnous blancs, sur les capuchons desquels se détachaient vigoureusement leurs traits brunis, leurs yeux étincelants et leur denture d'ivoire. Quelques-uns portaient sur l'épaule de longs fusils dama-quinés. Presque tous avaient à la ceinture une sorte d'arsenal bizarre, et sur leurs têtes les coiffures les plus pittoresques.

Les noirs qui se trouvaient parmi eux semblaient être leurs esclaves. Ils étaient généralement petits, mais de forme élégante et musculeuse. Ils paraissaient jouir d'une complète liberté d'allures, ils étaient évidemment plus heureux sous ces maîtres africains que ne le sont en général les nègres des colonies et de l'Amérique.

Un d'entre eux, surtout, était remarquable par le beau noir de son corps lu-tré, par ses formes apol-

loniennes, et surtout par l'épanouissement loyal de son visage sympathique.

Denise le montrait à ses deux sœurs en leur disant :

— Mais regarde donc, Lucie... regarde donc, Marie... comme cet esclave noir ressemble à notre pauvre Boule-de-Neige.

— C'est vrai ! répondirent-elles ; on dirait presque que c'est lui.

S'apercevant qu'il était remarqué, le nègre s'avança vers les trois jeunes filles, les contempla pendant quelques secondes avec une muette admiration, s'agenouilla presque devant elles ; puis, les deux mains renversées sur sa tête crépue, répéta plusieurs fois ce mot :

— Sidi... Sidi...

C'était probablement son nom, car l'un des chefs maures l'ayant tout-à-coup répété de loin, l'esclave s'empressa de se rendre à cet appel.

La caravane se mit en marche.

Les hommes avaient repris de nouvelles forces. Les demoiselles d'Esparville et leur mère elle-même semblaient pleines de courage.

La nuit commençait, d'ailleurs, une fraîche et serene nuit.

Le Saint-Père a répondu nettement et en termes sévères la requête de M. de Kisseloff, ambassadeur de Russie, qui lui demandait avec instance de publier une encyclique contre l'insurrection polonaise. Le représentant du czar n'avait rien négligé pourtant de ce qu'il croyait devoir frapper l'esprit du Souverain-Pontife. A l'entendre, le clergé polonais était imbu des principes les plus révolutionnaires, et, comme preuve, il citait un mandement de l'archevêque de Varsovie où ce prélat s'élevait contre les sociétés secrètes. Le Pape a tenu bon, et l'on m'assure qu'il a donné ordre de réimprimer les protestations de Clément XIII et de Clément XIV contre le partage de la Pologne. (Union de l'Ouest.)

De la frontière polonaise, 2 mars. — Un témoin digne de foi, donne les détails suivants sur le malheureux combat qui a eu lieu près de Lodz, le 27. Quelques jours avant, 500 faucheurs et 200 hommes d'infanterie et de cavalerie bien armés et bien équipés passèrent dans la ville de Lodz. On remarqua surtout un jeune et beau soldat, et on apprit que c'était une dame, M^{me} de Michalski, âgée de 23 ans et mère de deux enfants. Ils formèrent un camp près de Lotz, mais furent trahis par des paysans, peut-être Allemands, et, reconnaissant l'impossibilité de se défendre, ils offrirent de se rendre.

Les officiers russes voulurent se borner, en effet, à les faire prisonniers, mais les cosaques commencèrent immédiatement le massacre. Les Polonais alors défendirent héroïquement leur vie et M^{me} de Michalski tua, à elle seule, plusieurs cosaques. Elle fut enfin prise, et bien qu'on reconnût que c'était une femme, elle fut impitoyablement massacrée.

Le lendemain, plusieurs habitants de Lodz se rendirent sur le lieu du combat; ils trouvèrent 57 cadavres d'insurgés, dépouillés jusqu'à la chemise et ayant au moins chacun 6 ou 7 blessures; beaucoup d'individus grièvement blessés moururent peu après, de façon que cette affaire a coûté aux insurgés à peu près 100 morts.

Les Russes ont amené avec eux 85 insurgés prisonniers et deux voitures de Russes ayant reçu des blessures graves. On ignore combien ils ont eu de gens tués, car ils enterrent immédiatement leurs morts sur le champ de bataille. Le père de M^{me} de Michalski a été frappé d'un coup d'apoplexie en apprenant la mort de sa fille, et tous deux ont été enterrés ensemble quelque jours après à Lodz. (Gazette de Breslau.)

On lit dans la Nation :

Si nous en croyons nos correspondances particulières, le parti de la paix serait sur le point de triompher aux Etats-Unis. Les démocrates chercheraient à organiser une convention dans le courant du mois de mars. Cette assemblée rechercherait les meilleurs moyens de mettre fin à une guerre fratricide. Le Ken-

tucky, l'Illinois et l'Etat d'Indiana seraient déjà tombés d'accord sur le choix de leurs députés. On espère obtenir prochainement l'adhésion des Etats de New-York, Ohio, Pensylvanie et New-Jersey.

Les nouvelles que nous recevons d'Athènes confirment de tous points celles qui sont données par le *Moniteur*.

Elles nous apprennent que le vote de l'assemblée prononçant l'exclusion de la dynastie bavaroise, a déjà reçu un commencement d'exécution des plus significatifs. Le nouveau ministère, nommé par l'assemblée, ayant appris que M. Berneau, consul de Bavière, distribuait de l'argent pour créer de nouveaux adhérents à la dynastie déchue, a décidé l'expulsion de ce consul du sol de la Grèce. (Idem.)

On écrit de Turin que l'on examine, en ce moment, dans les bureaux de la Chambre, une proposition du député Valerio, tendant à abrégé la discussion du budget. M. Valerio demande que l'on vote en bloc tout le budget, en opérant seulement une réduction de 50 millions que les ministres répartiraient ensuite à leur convenance.

Cette proposition, dit la *Correspondance Havas*, est au fond une autorisation d'exercice et une abdication du droit de discussion; mais comment se flatter autrement d'arriver au vote du budget, lorsqu'on n'a pas encore approuvé, au bout de deux mois, le budget de deux départements? (La France.)

Le sénatus-consulte sur l'Algérie a été adopté par le conseil d'Etat.

S. A. I. le prince Napoléon a annoncé au conseil d'Etat qu'il se réservait de reproduire dans la haute assemblée toutes les objections qu'il avait présentées déjà.

On sait que l'intervention du prince a donné aux délibérations du conseil d'Etat une animation inaccoutumée, et nous croirions manquer à la réserve qui nous est imposée en reproduisant tous les détails qui circulent à ce propos. (Idem.)

Les journaux d'Alger du 3 mars publient un avertissement officieux du gouverneur général de la colonie contre la souscription ouverte pour la défense des intérêts algériens.

L'avertissement dit que ces intérêts reposent dans les mains de l'Empereur et de l'autorité algérienne, et qu'ils ne périront pas. Le maréchal ajoute que la souscription serait un moyen d'entretenir l'émotion qui tend à disparaître, et qu'il ne tolérera pas de semblables manifestations.

Le sénateur Forcadé de la Roquette était arrivé le 3; il avait été reçu par les autorités. Les journaux augurent bien de sa mission; ils disent que le sénateur verra le pétitionnement

s'accomplir sans turbulence, preuve de la confiance du pays dans le Gouvernement.

La pétition d'Alger compte douze mille signatures. — Havas.

Nouvelles Diverses.

Un journal du soir annonce que « les pétitions sur la Pologne, envoyées au Sénat par plusieurs personnages marquants, sont à peine à l'étude dans la commission spéciale chargée de les examiner. »

Ce journal est dans l'erreur. La commission du Sénat a examiné ces pétitions, M. Larabit a été nommé rapporteur et a déjà donné lecture de son rapport; et, en outre, l'honorable M. Billault, ministre sans portefeuille, a été entendu par la commission.

Il est donc à peu près certain, comme nous l'avons annoncé, que la discussion qui doit s'engager sur ce grave sujet au palais du Luxembourg aura lieu dans le courant de la semaine.

— On cite parmi les personnes qui ont assisté à la réunion du comité polonais, indépendamment de M. Havas, président, MM. le duc d'Harcourt, le comte de Montalambert, de La Fayette, Ferdinand de Lasteyrie, Taillandier, d'Assailly, le baron de Bussy.

Ce comité, fondé par le général La Fayette en 1831, a été reconstitué en 1846, à l'occasion de l'affaire de Cracovie. (La France.)

— On sait que le mariage du prince de Galles est fixé au 10 mars. La princesse Alexandra a fait, samedi, son entrée à Londres, au milieu d'une foule immense et enthousiaste.

— La jeune reine de Naples, qu'une rechute assez sérieuse a retenue à Munich, quittera décidément cette capitale, le 15 du mois, pour se rendre à Rome. Sa Majesté ne traversera point Paris, ainsi qu'on l'a annoncé. Elle ira s'embarquer directement à Marseille.

— Voici une curieuse statistique des lois édictées en France depuis 1789 jusqu'à 1859; et, depuis cette époque, la machine législative ne s'est pas beaucoup reposée.

Donc, l'Assemblée constituante, de 1789 à 1791, n'a pas voté moins de 3,402 lois.

L'Assemblée législative, qui lui succéda, travailla avec la même ardeur; du 1^{er} octobre 1791 jusqu'au 1^{er} septembre 1792, elle vota, pour son compte, 2,078 lois.

La Convention, installée le 21 septembre 1791, après avoir légiféré pendant trois ans et trente-cinq jours, enrichit la France de 14,034 lois. C'est près de cinq mille lois par an et plus de quatorze par jour.

Le Directoire se montra moins fécond; il ne dota la France, en quatre années, que de 4,092 lois.

Le Consulat et l'Empire y ajoutèrent 1400 lois ou décrets.

Le gouvernement des Cent-Jours, 818 lois. Le Corps législatif, sous le règne de Louis XVIII, donna le jour à 18,136 lois.

Sous le règne de Charles X, 15,801 lois.

La même assemblée, sous le régime de Juillet, laissa, à partir du 1^{er} août 1830 jusqu'à l'année 1839, un bilan législatif de 6,523 lois.

Ainsi donc, l'inventaire général des lois et ordonnances dont le système constitutionnel a doté la France de 1790 à 1839 seulement, s'élève à 76,761 lois.

Pour ce qui est simplement des soixante-seize mille sept cent soixante et une lois, appartenant à la première période ci-dessus, un homme ingénieux en ces sortes de matières statistiques a calculé que les éditions de toutes ces lois, qui ont été tirées à autant d'exemplaires qu'il y avait de communes en France, formeraient sur nos frontières du Nord un rempart en papier de trois pieds de hauteur, sur six lignes d'épaisseur, qu'il suppose être à l'épreuve du pistolet. Voilà certes une muraille plus curieuse que celle de la Chine.

— On vient de trouver à Gravelly Ford (Californie) un homme pétrifié. Les formes du corps sont parfaitement conservées; il est étendu sur un rocher dans l'attitude du sommeil; une de ses jambes est légèrement fléchie, l'autre est une jambe de bois qui a aussi acquis la dureté de la pierre. Quand on a voulu remuer cette masse inerte, on s'est aperçu qu'elle était scellée au roc sur lequel elle était placée, comme sur un piédestal; une sorte de ciment formé par l'humidité de l'air et les concrétions minérales, faisait de l'homme et du granit un tout homogène et inséparable. Cette statue naturelle, que les siècles ne feront que rendre plus solide et plus indestructible, est un des plus curieux monuments qui se puissent voir sur la terre.

Chronique Locale.

SOUSCRIPTION

En faveur des ouvriers de l'industrie colonnière,

Ouverte au Bureau de l'ÉCHO SAUMUROIS.

Onzième liste.

Commune de Saint-Martin-de-la-Place fr. c. 227 30

La Société des Amis réunis, du Pont-Fouchardeau 10 45

MM. Poisson frères. 25 »

M. Frédéric Chudeau 20 »

Un notaire 5 »

Un surnuméraire 1 »

Total. 288 75

Montant des listes précédentes. 3,283 70

Total général. 3,572 45

Durant deux heures environ, on avança rapidement.

Bientôt la lune monta dans le ciel et fit resplendir la grève d'une lumière presque équivalente à celle du jour.

Alors seulement les trois jeunes filles remarquèrent Sidi qui, tout en cheminant, tournait autour d'elles et se complaisait à les regarder. Evidemment, par leur beauté, par leur candeur, elles avaient déjà gagné un ami dans les rangs des nouveaux venus.

Tout-à-coup, le nègre parut frappé d'une inspiration soudaine, et s'approchant du marquis de Torellas qui seul pouvait comprendre son langage, il lui parla durant quelques minutes à voix basse.

L'Espagnol sembla très-satisfait, mit une poignée d'or dans la main tendue du nègre, qui s'empressa de quitter la caravane et disparut en courant derrière les dunes.

— De quoi s'agit-il donc? demanda la curieuse Denise.

— Un peu de patience et vous le verrez, répondit Torellas. Mais soyez sans crainte désormais, mademoiselle; j'ai promis à votre sœur que vous verriez tous le Sénégal, et que vous seriez tous heureux.

Ces paroles avaient été prononcées de façon à être

entendues de Marie.

— Je tiendrai ma promesse également, répondit-elle.

Durant une heure encore, on marcha.

La fatigue commençait à accabler de nouveau les trois sœurs et particulièrement madame d'Esparville, pour laquelle allaient se renouveler la lutte et les angoisses de la veille.

Tout-à-coup Sidi reparut; il ramenait un âne.

M. d'Esparville y fit aussitôt monter sa femme. Après avoir aidé leur père, les trois jeunes filles s'avancèrent vers Torellas, avec lequel, durant ce temps-là, s'était entretenu Sidi.

— Ne me remerciez pas encore, mesdemoiselles; cet homme m'a fait espérer que dès à présent aucune de vous n'irait plus à pied! Il vous reste à attendre quelques minutes encore; mais, à la halte vous trouverez tout ce qu'il faut, et cette halte est prochaine.

Effectivement, les guides venaient de quitter la grève et paraissaient s'orienter pour conduire la caravane dans l'intérieur du Sahara.

Il y eut parmi les naufragés un premier mouvement d'effroi.

— On veut nous engager dans le désert, disaient les uns.

— On nous conduit à la mort, disaient les autres.

Quelques-uns même avaient tiré leurs sabres, comme pour s'apprêter à combattre.

Les indigènes parurent surpris de cette défiance, et s'en offensèrent.

Sidi prévint une collision imminente. Il courut au milieu du groupe des naufragés armés, réunit sur sa poitrine nue les pointes de tous les sabres, et ouvrit les lèvres pour faire comprendre qu'il n'avait pas peur, et que par conséquent on ne devait pas craindre ses maîtres.

D'un autre côté, le lieutenant Espiau s'était écrit:

— En avant! suivons nos guides... S'ils veulent nous perdre, de toute manière nous sommes perdus. Ils ont intérêt à nous conduire au Sénégal, et la confiance est notre seul moyen de salut. En avant... En avant!...

Déjà les indigènes avaient di paru derrière les premières dunes. La grande majorité des naufragés s'empressa sur leurs pas; les quelques recalcitrants qui persistaient eurent peur de rester seuls sur cette côte aride et rejoignirent leurs compagnons.

Jusqu'à la fin, Sidi s'était tenu au milieu d'eux et

les avait encouragés par ses gestes et ses cris.

A peine la petite troupe était-elle de l'autre côté des dunes, qu'elle aperçut un campement. Quelques nattes étendues sur des perches fichées dans le sable servaient d'abri à des Mauresques, qui se hâtèrent d'accourir près des voyageurs pour leur offrir des provisions.

Chacun put se procurer à prix d'argent, bien entendu, de l'eau, du lait de chameau et même un peu de poisson sec. La confiance était revenue à la vue de ces aliments, et après un repas que la faim fit trouver délicieux, on s'abandonna franchement au sommeil.

Il pouvait être minuit environ, et la lune faisait re-plendre le désert d'une illumination vraiment magique, lorsque le lieutenant Espiau se réveilla le premier et cria:

— Debout, et en route!...

M^{me} d'Esparville et ses filles se relevèrent les premières, mais elles ne purent retenir un douloureux gémissement: leurs membres étaient littéralement brisés.

Tout-à-coup des braiements retentirent derrière la dune la plus voisine, et des ânes bientôt parurent au sommet.

Souscriptions de diverses communes.
 Chacé, 206 fr. 05 c., — Méron, 104 fr. 75 c.,
 — Neuillé, 105 fr. 45 c., — Antoigné, 50 fr.
 Ces sommes ont été versées chez MM. les
 percepteurs par MM. les maires de ces com-
 munes.

Les jeunes gens de Saumur ont organisé
 une cavalcade pour jeudi prochain. Tout pro-
 met qu'elle sera nombreuse; le cortège se
 mettra en marche à 2 heures après-midi et
 parcourra la ville en faisant une quête au profit
 des ouvriers cotonniers.

Le soir à 7 heures, les jeunes gens se réuni-
 ront de nouveau et feront une entrée en ville
 aux flambeaux. Ils traverseront les rues de
 Bordeaux, d'Orléans, la place Bifange, les
 ponts et la place de la Gare.

Les sympathies que se sont acquises les Polo-
 nais gagnent chaque jour du terrain. Tous
 les cœurs nobles, généreux et compatissants,
 forment des vœux pour cette nation. Saumur
 ne reste pas en arrière dans ce élan généreux.
 Hier, plusieurs de nos concitoyens sont venus
 nous demander d'ouvrir dans nos bureaux
 une souscription en faveur des blessés Polo-
 nais; nous nous rendons avec empressement
 à ce désir. Nous sommes convaincus que cette
 souscription n'arrêtera en rien celle qui est
 ouverte depuis longtemps déjà pour les ou-
 vriers cotonniers. Pour ceux qui n'ont pas
 encore versé leur offrande, ce sera un double
 motif de se hâter et de soulager deux besoins
 impérieux; et la main qui paiera dans la
 bourse pour les uns, ignorera ce que la seconde
 aura puisé pour les autres.

Souscription pour les blessés Polonais.

- Un notaire. 5 fr.
- Un surnuméraire. 1
- Un anonyme. 5

Le *Moniteur* publie quatre arrêtés du minis-
 tre de la guerre, que voici :

Premier arrêté.

Le taux de la prestation individuelle que les
 jeunes gens compris dans le contingent de la
 classe de 1862 auront à payer, pour obtenir
 l'exonération du service militaire, est fixé à la
 somme de deux mille trois cents francs.

Deuxième arrêté.

Le taux de la prestation individuelle que les
 militaires sous les drapeaux auront à verser
 pour être admis, s'il y a lieu, à l'exonération
 du service militaire, est fixé à la somme de
 cinq cents francs pour chaque année de ser-
 vice restant à accomplir.

Troisième arrêté.

Art. 1^{er}. — Les rengagements de sept ans
 donneront droit :

1° A une somme de 2,200 fr., dont 1,000 fr.
 payables au moment du rengagement ou de
 l'incorporation et 1,200 fr. à la libération dé-
 finitive du service ;

2° A la haute paye de rengagement de dix
 centimes par jour.

Tout rengagement contracté pour moins de
 sept ans, donnera droit, jusqu'à quatorze ans
 de service :

1° A une somme de 310 fr. par chaque année
 de rengagement, dont 140 fr. payables au
 moment du rengagement ou de l'incorporation,
 et 170 fr. à la libération définitive ;

2° A la haute paye de rengagement de dix
 centimes par jour.

Après quatorze ans de service, le rengagé
 n'aura droit qu'à la haute paye journalière de
 vingt centimes.

Art. 2. — Nul sous-officier ne sera admis à
 se rengager que sous les conditions suivantes :

S'il contracte un rengagement de sept ans,
 il aura droit :

1° A une somme de 2,200 fr., dont 1,000 fr.
 seront immédiatement employés en un achat
 de rentes 3 0/0 au nom du rengagé, et 1,200 fr.
 payables à la libération définitive du service ;

2° A la haute paye de rengagement de dix
 centimes par jour.

S'il contracte un rengagement pour moins
 de sept ans, il aura droit jusqu'à quatorze ans
 de service :

1° A une somme de 310 fr. par chaque année
 de rengagement, dont 140 fr. seront immédia-
 tement employés en un achat de rente 3 0/0 au
 nom du rengagé et 170 fr. payables à la libé-
 ration définitive ;

2° A la haute paye de rengagement de dix
 centimes par jour.

Les rentes seront achetées, sans frais, par
 la Caisse de la dotation de l'armée. Le titre de
 rente, incessible et insaisissable, en vertu de
 l'article 18 de la loi du 26 avril 1855, sera
 inscrit au nom du militaire, sur le grand-livre
 de la dette publique, et restera déposé à la
 Caisse de la dotation de l'armée jusqu'à la fin
 du rengagement. A cette époque, il sera remis
 au titulaire, avec la fraction de la première por-
 tion de la prime qui n'aura pu être employée
 en rentes.

Les arrérages seront payés par trimestre.
 Les corps en feront l'avance, qui sera rem-
 boursée par la Caisse de la dotation.

En cas de décès du rengagé, le titre de rente
 sera remis à ses héritiers.

Une mention spéciale, inscrite sur le livret
 individuel du rengagé, indiquera :

Le montant de la première portion de la
 prime ;

Le capital employé en rentes ;

La somme de rentes achetées ;

La série et le numéro du titre de rente ;

La date de la jouissance ;

La fraction du capital non employée.

Art. 3. — Les engagements volontaires après
 libération donneront droit, suivant le temps
 de service accompli, aux avantages spécifiés
 dans l'article 1^{er} ci-dessus.

Art. 4. — Sur la première portion de la

Celui qui les amenait au camp, c'était Sidi.

Il y en eut pour toute la famille d'Esparville ; il
 en resta même pour quelques hommes que la fatigue
 avait mis hors d'état d'aller plus loin.

Dans le désert comme sur le radeau, on eut lieu de
 faire la même remarque à propos des naufragés les
 plus vigoureux en apparence : c'étaient ceux-là pré-
 cisément que la lassitude eput-ait le plus vite.

A voir leur mâle visage et leur force musculaire,
 on les aurait jugés infatigables ; mais la force morale
 leur manquait ; celle-là seule soutient.

Tel était à peu près le langage que tenait en ce
 moment même le lieutenant Espian :

— Je suis de petite taille, disait-il à un officier de
 marine qui marchait à ses côtés ; ma complexion est
 faible, et je m'étonne vraiment de supporter aussi
 bien tant de privations et de fatigues. Je souffre, il
 est vrai...

— Mais vous souffrez avec courage ?

— Non, mais j'ai le sentiment de mon devoir, et,
 je le sens là, Dieu merci, j'irai jusqu'à la fin.

— Quant à moi, reprit son interlocuteur... j'ai
 grand peur de rester en route.

— Comment ! vous qui êtes grand et robuste.

— Précisément ; il me faut plus de repos : le som-

meil m'accable. A chaque halte, je tombe dans une
 léthargie profonde, et j'y reste jusqu'au signal du
 départ, déjà même plusieurs fois je ne l'ai pas enten-
 du, et sans l'aide de quelques trainards qui m'ont
 secouru, je dormirais encore.

— Soyez sans crainte, conclut le lieutenant ; à
 chaque départ, désormais, je prends l'engagement
 de vous éveiller...

— Merci, commandant... ah, merci !... vous me
 sauvez sans doute de l'esclavage des Maures ou de la
 dent des lions.

Tout en s'entretenant ainsi, on chemina jusqu'à six
 heures du matin sur le bord de la mer.

Au moment même où l'on doublait une sorte de
 promontoire, au delà duquel se retrouvait un paysa-
 ge identique avec tous ceux que la caravane avait
 traversés déjà, Sidi accourut parler à Torenas de la
 part du chef des Maures.

Il s'agissait d'un avertissement, on allait longer
 une partie de la côte habitée par des tribus pillardes
 et féroces qui n'auraient pas manqué d'attaquer tout
 au moins les trainards.

(La suite au prochain numéro.)

prime ou de l'annuité allouée aux engagés vo-
 lontaires après libération, sera prélevé le mon-
 tant de la première mise de petit équipement,
 suivant l'arme à laquelle l'engagé sera affecté,
 et conformément au tarif n° 52, annexé à l'or-
 donnance du 5 décembre 1840.

Quatrième arrêté.

Art. 1^{er}. — Les remplacements par voie
 administrative, contractés pour une durée de
 sept ans, donneront droit à une prime de
 2,200 fr., dont 1,000 fr. payables au moment
 du remplacement et 1,200 fr. à la libération dé-
 finitive du service.

Art. 2. — Tout remplacement contracté
 pour moins de sept ans donnera droit à une
 somme de 310 fr. par chaque année de rem-
 placement, dont 140 payables au moment du
 remplacement et 170 fr. à la libération dé-
 finitive.

Art. 3. — Sur la première portion de la
 prime ou de l'annuité sera prélevé le montant
 de la première mise du petit équipement, sui-
 vant l'arme à laquelle sera affecté le rempla-
 çant administratif et conformément au tarif
 n° 2, annexé à l'ordonnance du 5 décembre
 1840.

La Société protectrice des animaux, placée sous
 le patronage de Son Excellence le Ministre de l'A-
 griculture, des Travaux publics et du Commerce,
 décerne, chaque année, des médailles, des primes et
 autres récompenses : 1° Aux Auteurs de publications
 utiles au développement de son œuvre ; 2° Aux inven-
 teurs d'appareils propres à diminuer les souffrances
 des animaux dans leur travail ; 3° Aux Bergers, aux
 Serviteurs et Servantes de ferme, aux Cochers, Char-
 retiers, Marechaux-Ferrants, à toute personne enfin
 ayant fait preuve, à un haut degré, de bons traits
 ments, de soins intelligents et de compassion en-
 vers les animaux.

La distribution aura lieu, cette année, le 23 mai,
 lundi de la Pentecôte.

Les pièces à produire sont : Pour les auteurs et
 inventeurs, un exemplaire de leur œuvre ou un mo-
 dèle de leur appareil ; pour les agents de l'agricul-
 ture et autres personnes comprises dans la 5^e caté-
 gorie, un certificat de moralité et un état de services
 signé par deux personnes notables et légalisé. Ces
 pièces doivent être adressées à l'agence de la Société,
 rue de Lille, avant le 1^{er} mai.

Pour chronique locale et nouvelles diverses, P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Naples, 8 mars. — Un meeting en faveur de
 la Pologne a eu lieu ici sous la présidence du
 député Ricciardi. Le meeting a adopté une ré-
 solution dont l'objet est d'envoyer aux Polo-
 nais l'expression des sympathies du peuple
 italien.

Le meeting a voté une autre résolution de-
 mandant le transfert de la capitale de l'Italie
 dans une ville située près de la frontière ro-
 maine.

Cracovie, 8 mars. — Cette nuit, quarante
 insurgés environ sont entrés à Michalowice,
 ont arraché les armes russes de l'hôtel-de-
 ville et ont détruit les archives. — Les avant-
 postes polonais s'étendent jusqu'à la frontière
 autrichienne. Depuis quelques jours, la dou-
 ne russe ne fonctionne plus de ce côté. —
 Ilavas.

On connaît depuis longtemps l'efficacité
 du Café de GLANDS doux contre les maux de
 tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les
 enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux
 personnes faibles et nerveuses. L'expérience
 a démontré que sans ôter le parfum du Café
 des Herbes, il en détruit les propriétés irritan-
 tes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'ob-
 tenir qu'en employant une bonne préparation.
 Nous donnons la préférence au Café de l'en-
 trepôt central de France, qui est en paquets
 jamaïs et dont les deux bouts verts portent
 d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt
 et de l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Le Journal *La France* vient de conquérir une
 situation qui est sans précédent dans la Presse. Dès
 ses débuts, c'est-à-dire en trois mois, son tirage
 normal s'est élevé à 15 000 et depuis, il ne cesse
 d'augmenter quotidiennement. Enfin, le chiffre de

ses annonces a dépassé le chiffre de 50 000 francs par
 mois, ce qui est un fait sans précédent.

Ce succès explique suffisamment les attaques dont
La France a été l'objet de la part de tous les
 grands journaux de Paris, sans exception aucune. Il
 donne en même temps la mesure de sa valeur.

Fondé par une réunion de Sénateurs, de Députés,
 de Membres de l'Institut, de Professeurs éminents des
 Facultés, d'Agronomes et de Propriétaires fonciers,
 le Journal *La France* traite à fond, et au jour le
 jour, aussi bien les questions politiques que toutes
 celles qui se rattachent aux grands intérêts matériels
 du pays.

Les principes franchement libéraux et sagement
 conservateurs qui président à la direction POLITIQUE
 du Journal, sont exposés dans des lettres que M. le
 comte de la GUÉRONNIÈRE, sénateur, adresse au
 Rédacteur en chef de *La France* chaque fois qu'une
 question de premier ordre préoccupe l'opinion pu-
 blique. Deux de ces lettres, traitant de la Politique
 intérieure et de la politique extérieure, ont déjà
 paru dans le mois d'août; trois autres ont été publiées
 dans le mois de septembre, sous les titres suivants :

- L'ABANDON DE ROME ;
- L'INTÉRÊT DE LA FRANCE DANS LA QUES-
 TION ITALIENNE ;
- L'EUROPE ET LA PAPAÛTÉ.

Quatre autres sont annoncées; en voici les titres :

- DE L'ACCORD ENTRE LA POLIQUE INTÉRIEURE
 ET LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ;
- DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ;
- DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT ;
- DE LA LIBERTÉ DANS LES ÉLECTIONS.

L'Economie sociale et politique, la Statistique,
 l'Agronomie, les Sciences pures et appliquées, les
 Théâtres, la Chronique des salons, des modes et du
 monde en général, etc., etc., ont des rédacteurs
 spéciaux et de premier ordre.

Depuis mardi dernier, la France a commencé la
 publication de :

La Comtesse de Silva, par M. Paul DEUTER.
 Immédiatement après elle publiera :

La belle Venetia, par M. REYNOLDS,
 Zéne Cabral, par Gustave AYARD,
 Les Jaloux, par M. DE GONDRECOURT,
 Un Roman, par M. LEON GOZLAN.

Chaque semaine, la France publie :

Le samedi, un feuilleton *Scientifique*, par
 M. L. FIGUËRE ;

Le dimanche, un feuilleton de *Théâtre*, par
 M. P. A. FIORENTINO.

Le lundi un *Courrier de Paris*, par M.
 DE PÈNE.

Elle publie, en outre, plusieurs fois par semaine,
 Des articles de *Variétés littéraires et
 scientifiques*, par des membres de l'Institut,
 d'éminents professeurs de nos Facultés et divers
 autres écrivains.

Chaque jour un BULLETIN AGRICOLE, INDUSTRIEL ET
 COMMERCIAL, rédigé par M. JOUARDIER-BECHAMPELLE,
 resume le mouvement des principales places, la situa-
 tion exacte des cours d'une manière tout à fait excep-
 tionnelle, et d'une très-bonne heure. Ainsi *La France*,
 qui paraît à 4 heures, donne, outre les cours quoti-
 diens de la place de Paris, de la ville et du Pré-
 sbytère, ceux du jour même à midi. Elle donne
 aussi, et cela assez fréquemment, des dépêches
 des Liverpool, de Manchester, du Havre, de
 Mulhouse, de Marseille, de Bordeaux, etc., etc.,
 datées du matin et quelquefois de 2 heures du soir.

Ce qui précède n'est plus un programme, c'est un
 fait accompli; les preuves sont faites. LA FRANCE
 est en mesure de les continuer. Malgré une situation
 aussi exceptionnelle, des prix de bonnement sont à
 peu près les mêmes qu'aux autres journaux.

On s'abonne chez tous les Libraires, aux bureaux
 de poste ou au siège du Journal LA FRANCE, 10,
 Faubourg-Montmartre, à Paris.

Les annonces sont reçues : Et aux bureaux du
 Journal, et chez M. Dupont, régisseur des annonces
 de LA FRANCE et de l'OPINION NATIONALE, rue
 Coq-Lerouin, n° 5 à Paris.

MARCHÉ DE SAUMUR DU 7 MARS.

Froment (h. 77 k.)	19 98	Huile de lin.	65 —
2 ^e qualité, de 74 k.	19 20	Paille hors barrière	28 66
Seigle	12 12	Foin	62 70
Orge	13 13	Luzerne (des 750 k)	58 50
Avoine (entrée)	8 76	Grain de trèfle	54 —
Fèves	12 50	de luzerne	50 —
Pois blancs	16 —	de colza	— —
— rouges	12 80	de lin	— —
Cire jaune (50 kil)	160 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	70 —	(Hectolitre)	28 —
— de chenevis	60 —	— cassées (50 k.)	65 —
COURS DES MINS (1)			
BLANCS (2)			
Coteaux de Saumur 1862	1 ^{re} qualité	120 à 140	
Id.	2 ^e id.	90 à 110	
Ordin., env. de Saumur, 1862	1 ^{re} id.	80 à 85	
Id.	2 ^e id.	75 à 80	
Saint-Léger et environs 1862	1 ^{re} id.	75 à 80	
Le Puy-N. par Lezviyons 1862	1 ^{re} id.	75 à 85	
Id.	2 ^e id.	60 à 65	
La Vienne, 1862	1 ^{re} id.	60 à 65	
ROUGES (3)			
Souzay et environs 1862	1 ^{re} qualité	100 à 115	
Champigny, 1862	1 ^{re} qualité	180 à 200	
Id.	2 ^e id.	120 à 140	
Varrains, 1862	1 ^{re} id.	90 à 120	
Bourgueil, 1862	1 ^{re} qualité	130 à 140	
Id.	2 ^e id.	110 à 120	
Restigny 1862	1 ^{re} id.	90 à 100	
Chinon, 1862	1 ^{re} id.	95 à 100	
Id.	2 ^e id.	80 à 90	

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etudes de M^e LE BLAYE, et de M^e TOUCHALEAUME, notaires à Saumur.

A VENDRE

A Varrains, MAISON DE MAITRE avec dépendances, cour, jardin de 12 ares, vigne de 44 ares, le tout dans un enclos, joignant deux chemins. (153)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENREES.

Le samedi quatorze mars (à moins d'ordres contraires) 1863, il sera procédé, à trois heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de blé froment, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (154)

Etude de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil.

VENTE DE PEUPLIERS.

Le vendredi 13 mars 1863, à 9 heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères de 250 pieds de beaux peupliers, âgés de 40 à 50 ans, complantés sur les rives du Layon, depuis le Pont-de-Preuil, jusque vers les moulins du Bardeau et Picantin.

On commencera l'adjudication par les peupliers situés au Moulin du Bardeau, à 9 heures du matin.

CABINET D'AFFAIRES

DE CH. CORMERY, 18, rue du Collège, à Saumur.

Les créanciers, ci-après nommés, du sieur Boutin-Delaunay, ou leurs héritiers et ayant-cause, sont invités à se présenter le plus tôt possible dans le cabinet de M. Cormery, pour le règlement de leurs créances, savoir :

- 1° Ploquin, Louise, ancienne domestique;
 - 2° Branger, fils, ancien marchand;
 - 3° Bourdon fils (André) et Royer, fils, anciens merciers,
- Ayant tous demeuré à Saumur, en l'année 1827. (151)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 11 mars 1863, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée D^{lle} Lucie Borien, propriétaire à Saumur, rue de la Tonnelie (maison de M. Sechet, boucher), à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits en fer, bonnes conettes, matelas, traversins, rideaux, couvertures, édredons, quantité de linge, chales, robes, chemises et autres bons effets, commodes, armoire, glaces, pendules, tables, batterie de cuisine et autres objets.

Le lendemain jeudi 12, il sera procédé à la même heure et dans la même maison, à la vente du mobilier dépendant de la succession de M^{me} veuve FABRI, sa sœur.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e RULLIER, notaire à Doué.

ON DEMANDE A RENTE VIAGÈRE

Les sommes ci-après : 2,000 fr., 4,000 fr., 6,000 fr. et 12,000 fr. On offre toutes les garanties hypothécaires désirables. (223)

A VENDRE
Une JOLIE JUMENT de selle, 6 ans, race de Tarbes.

S'adresser à M. Simon, rue Petite Bilange, n° 15. (118)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Située au bas du Petit-Puy, route de Dampierre, avec un joli jardin. S'adresser à M. Javaud, libraire, à Saumur. (119)

PORTION DE MAISON

A LOUER
Pour la St-Jean prochaine, Rue Neuve Beaurepaire.

S'adresser à M. LAURENT ZIBETTA, peintre. (156)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

PETITE MAISON,

Sur terrasse et jardin, avec cour écurie et remise.

Située près la rue du Collège. S'adresser à M. LATRAU jeune.

A LOUER

En totalité ou par parties,

UNE GRANDE MAISON, rue Saint-Nicolas, n° 1. S'adresser à M^{me} veuve BOURGEOIS.

A LOUER

MAISON DE CAMPAGNE

Avec jardin bien affruié, Située route de Paris, commune de Villebernier. S'adresser à M. Nay-Châtillon, rue de la Tonnelie. (142)

MAISONS A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean, Avec PETITS JARDINS, rue St-Lazare et sur le Champ-de-Foire. S'adresser à MM. Sergé et Saulnier. (52)

MOYEN INFALLIBLE

POUR COMBATTRE

LA MALADIE DE LA VIGNE.

SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ, Chez M. A. PIE fils, droguiste.

UNE PERSONNE, connaissant très-bien la MEUNERIE, désire s'associer dans un moulin des environs de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

EXTRAIT ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Av.
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, p^r 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

DÉPOT DE SOUFRE

Pour le soufrage des vignes,

Chez M. PÉRALO,

A 30 fr. les 100 kilogrammes.

Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Péralo a centralisé chez M. Cadéot, propriétaire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 50 fr. les 0/0 kil. au comptant. (144)

CABINET D'AFFAIRES

De M. FRANÇOIS PERCHER,

Ancien principal clerc de M^e Laumonier, notaire à Saumur.

Achats et ventes d'immeubles, de rentes sur l'État. — Affaires contentieuses, recouvrements, rédaction de lettres, mémoires, pétitions, états de lieux, etc.

Place de l'Hôtel-de-Ville, 28, à Saumur.

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1° vive et transparente coloration; 2° économie de moitié; 3° qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

LA FRANCE

GRAND JOURNAL DU SOIR,

POLITIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

LA FRANCE EST AUSSI UN JOURNAL

AGRICOLE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL.

Directeur-Gérant : M. D. POLLONNAIS, membre du Conseil-Général des Alpes-Maritimes.

LA FRANCE, fondée par une réunion de Sénateurs, de Députés, de membres de l'Institut, des Conseils-Généraux et des Chambres de commerce, a atteint en moins de deux mois un développement qui atteste la puissance des idées libérales et conservatrices qu'elle représente.

La politique qu'elle a soutenue avec une loyale indépendance dans ses questions intérieures et extérieures s'est trouvée conforme à celle que le Gouvernement Français a adoptée.

LA FRANCE a inséré déjà une série de lettres adressées à son rédacteur en chef, sur les sujets les plus importants, par M. le Vicomte de LA GUERONNIÈRE, Sénateur, dont les inspirations et la collaboration sont acquises au journal.

Des travaux scientifiques et littéraires de la plus haute portée, sont régulièrement publiés par des membres de l'Institut et des écrivains éminents.

LA FRANCE publie régulièrement :

- Le samedi soir, sa Semaine scientifique, par M. FIGUIER;
- Le dimanche, un feuilleton de Critique théâtrale, par M. FIORENTINO;
- Le lundi, une Causerie de la semaine, par M. HENRY DE PÈNE;
- Tous les jours, un Bulletin agricole, commercial et industriel, par M. A. JOURDIER DECROMBEQUE;
- Les autres jours de la semaine, un feuilleton-roman.

Après la *Maison Rose*, qui est en ce moment en cours de publication, viendront successivement :

- La comtesse Sylvia, par M. Paul DELTUF;
- Les Jaloux, par M. DE GONDRECOURT;
- La belle Venetia, par M. REYNOLDS;
- Un roman par M. L. GOZLAN.

APRÈS TROIS MOIS D'EXISTENCE, LE TIRAGE NORMAL DE LA FRANCE EST ARRIVÉ AU CHIFFRE DE 15.000.

On s'abonne aux Bureaux du journal LA FRANCE, n° 10, Faubourg Montmartre, à Paris. — Envoyer un mandat sur la poste ou sur Paris, à vue, à l'ordre du Directeur-Gérant. — On s'abonne aussi chez tous les Libraires et aux Bureaux des Messageries.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

PARIS :		DÉPARTEMENTS :	
3 mois	43 fr. 50	3 mois	16 fr. »
6 mois	27 »	6 mois	32 »
1 an	54 »	1 an	64 »

Pour l'étranger, ajouter les frais de poste au prix de l'abonnement. Pour les ANNONCES, s'adresser aux Bureaux du journal, ou à M. DUPORT, Régisseur des ANNONCES de LA FRANCE et de L'OPINION NATIONALE, rue Coq-Héron, 5, à Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 7 MARS.			BOURSE DU 9 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	69 85	» 20	» »	69 85	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852	99 75	3 50	» »	96 75	» »	» »
Obligations du Trésor	453 75	» »	1 25	» »	» »	» »
Banque de France	3385 »	5 »	» »	3400 »	15 »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1490 »	» »	10 »	1500 »	10 »	» »
Crédit Foncier, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	765 »	» »	15 »	770 »	5 »	» »
Crédit Mobilier	1225 »	25 »	» »	1238 75	13 75	» »
Comptoir d'esc. de Paris	715 »	» »	2 50	720 »	5 »	» »
Orléans (estampillé)	1112 50	2 50	» »	1115 »	2 50	» »
Orléans, nouveau	845 »	» »	» »	842 50	» »	2 50
Nord (actions anciennes)	1027 50	» »	2 50	1032 50	5 »	» »
Est	542 50	6 25	» »	545 »	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	1188 75	2 50	» »	1193 75	5 »	» »
Midi	781 25	» »	1 25	772 50	» »	8 75
Ouest	555 »	1 25	» »	557 50	2 50	» »
Genève	» »	» »	» »	410 »	» »	» »
Dauphiné	385 »	» »	» »	» »	» »	» »
Ardennes	495 »	10 »	» »	492 50	» »	2 50
Algériens	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1715 »	» »	7 50	1725 »	10 »	» »
Canal de Suez	495 »	» »	2 50	497 50	2 50	» »
C ^e Transatlantique	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Autrichiens	517 50	5 »	» »	516 25	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards	596 25	3 75	» »	600 »	3 75	» »
Victor-Emmanuel	381 25	1 25	» »	392 50	11 25	» »
Russes	» »	» »	» »	428 75	3 75	» »
Romains	382 50	2 50	» »	385 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol	860 »	5 »	» »	875 »	15 »	» »
Saragosse	695 »	» »	5 »	702 50	7 50	» »
Portugais	500 »	2 50	» »	500 »	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	313 75	» »	» »	315 »	» »	» »
Orléans	310 »	» »	» »	310 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	305 »	» »	» »	305 »	» »	» »
Ouest	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »
Midi	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »
Est	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »

Saumur, P. CODET, imprimeur.

Médaille unique à l'Exposition de Londres.

CÉLÈBRES JUPES-CAGES AMÉRICAINES

HAUTES NOUVEAUTÉS pour le printemps et l'été 1863, dites A CEILLETS, DIAMANT, ZÉPHIR & EXPANSION. Grâce, bon marché, légèreté, durée.

Exiger les timbres THOMSON et MILLIET, brevetés s. g. d. g.